

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

DELIBERATIONS (Unanimité) Hors délibérations finances

Projets

Maison d'Assistantes Maternelles – Bail civil

Le Maire autorisé par délibération N° 58.2013 à lancer le projet de réalisation de la maison d'Assistantes Maternelles (MAM) souligne l'opportunité de signer un bail civil avec l'Association « Les P'tites Mains » qui regroupe les assistantes maternelles chargées de l'accueil des enfants. Ce bail d'une durée de 3 ans permettra le versement d'un loyer mensuel de 612€ TTC.

Relais Assistantes Maternelles – Convention tripartite Commune – CCPAV – Centre Socio culturel Seibel/Acalj

Dans le cadre du développement des missions du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes d'Aubenas Vals, la mairie va mettre à disposition du centre socio culturel Seibel/Acalj la salle de gym située sous la salle polyvalente pour la période du 17 Mars 2014 au 31 Décembre 2014. Cette mise à disposition pourra être valorisée, de manière comptable à 1€ du m².

Finances

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013 – Approbation

Vote du compte administratif 2013 du budget communal:

Pour 12 – 1 abstention

Vote du compte administratif 2013 service des eaux :

Pour 12 – Contre 1

Approbation du compte de gestion 2013 du budget communal :

Pour 12 – 1 abstention

Approbation du compte de gestion 2013 service des eaux :

Pour 12 – Contre 1

Affectation des résultats 2013 du budget communal :

Pour 12 – 1 abstention

Affectation des résultats 2013 service des eaux :

Pour 12 – 1 abstention

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
COMMUNE		
RECETTES	(réalisé) 667 155,74	956491,02
	(restes à réaliser) 177 560,80	
DEPENSES	(réalisé) 616 685,03	767830,85
	(restes à réaliser) 847 213,78	
RESULTAT	+ 50 470,71	+ 188 660,17
SERVICE DES EAUX		
RECETTES	(réalisé) 442 096,36	485889,44
	(restes à réaliser) 27 492,00	
DEPENSES	(réalisé) 292 642,16	281385,61
	(restes à réaliser) 89 156,80	
RESULTAT	+ 149 454,20	+ 204 503,79

Taxe d'aménagement : Exonération (délibération complémentaire)

Le Maire propose de compléter la délibération N° 92.2013 du 18 novembre 2013 par l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Eaux et Assainissement

Service de l'Eau : modification du règlement

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du service de l'eau afin qu'il soit adapté au règlement en vigueur. D'une part, il expose l'article 1.2 qu'il faut supprimer concernant les prestations garanties par la commune : des pressions minimales de 2,5 bars et maximales de 8 bars au niveau du compteur. D'autre part, il préconise la modification d'une partie de l'article 3.6 : « Le débit d'alimentation en eau à livraison pourra être réduit jusqu'au paiement des factures dues. L'abonnement continue à être facturé durant cette période et les frais d'intervention sur votre branchement liés à cette intervention vous seront attribués et facturés » au lieu de « L'alimentation en eau potable pourra être interrompue jusqu'au paiement des factures dues. L'abonnement continue à être facturé durant cette interruption et les frais d'arrêt et de mise en service de l'alimentation en eau sont à votre charge. »

Voirie

Nomination des voies communales

Dans le cadre de la réalisation du projet de la dénomination et numérotation de la voirie, il convient de nommer chacune des voies communales afin que l'entreprise chargée des travaux puisse avoir tous les éléments nécessaires pour concrétiser le projet. Une liste de noms de voies étudiée par la commission « voirie » est proposée par Monsieur le Maire.

Cession à la commune de parcelles de terrain à titre gratuit par des particuliers, sis « Laschamp » en vue de l'élaboration d'un chemin communal.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des particuliers habitant le quartier « Laschamp » l'ont sollicité pour lui proposer la cession à titre gracieux à la commune d'une partie de leurs parcelles ou parcelles entières afin que soit réalisé en contrepartie un chemin d'accès communal.

Culture et Enfance

Leçons de tennis – Ecoles de Vesseaux – Année 2013/2014

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler, comme chaque année, la prise en charge par la commune de 45 leçons de tennis pour les enfants dont 30 pour l'école publique et 15 pour l'école privée à hauteur de 25€ la séance.

Convention de participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de CLIS 1

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de CLIS 1 avec la Ville d' Aubenas pour un montant de 933,13€ pour l'année scolaire 2013/2014. Cette convention a pour objet de définir les modalités de scolarisation des enfants en classe de CLIS 1, chaque commune ayant l'obligation légale d'accueillir les enfants handicapés en âge d'être scolarisés à l'école.

Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec l'Association « Un temps festif »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle polyvalente a été prêtée gracieusement à Mme HERVIEUX Chloé afin qu'elle puisse faire ses répétitions pour les différents spectacles qu'elle propose à travers son Association « Un temps festif ». Il a été convenu avec Mme HERVIEUX qu'elle assurerait en échange et en remerciement du prêt de la salle : le 17 mars 2014 des animations d'une matinée auprès des enfants de l'école publique. D'autre part, l'Association « Un temps festif » propose le 18 Mars 2014 un spectacle « Tit'Hom » pour les enfants des écoles publique et privée à la salle polyvalente pour un montant de 600€.

Afin de concrétiser ces accords, il convient de signer un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacles précisant les termes et obligations de chacune des parties.

Convention avec l'Antenne Mobile d'Action Culturelle Ardèche dans le cadre du Festival de contes en Ardèche

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que dans le cadre du 9^{ème} festival de contes en Ardèche, l'antenne mobile d'Action Culturelle Ardèche propose la venue à Vesseaux à la salle polyvalente le 4 juin 2014 de la conteuse Catherine CAILLAUD à travers la représentation « Dans les roses ou dans les choux ? ». Le prix de cette prestation est de 350€. Le Maire propose de signer la convention correspondante.

Subvention à la radio Fréquence 7

Le maire informe le conseil municipal que pour nos manifestations culturelles, la commune fait appel notamment à la radio Fréquence 7 et propose comme le font déjà 30 communes d'Ardèche méridionale de soutenir cette radio par une aide financière de 200€.

Relevé de décisions

- Dénomination et numérotation de la voirie

Ouverture des plis le 14 janvier 2014 à 15h00

Candidats ayant présenté une offre : FRANCE EMAILLERIE ET SIGNA CONCEPT

Candidat retenu : SIGNA CONCEPT pour un montant de 40 895,34€ TTC.